



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

écoles

Question écrite n° 34455

Texte de la question

M. Yann Galut souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la défense sur l'avenir des écoles techniques de l'armement, dont l'une d'elles est installée à Bourges. L'Amicale des écoles techniques de l'armement (AETA) a récemment voté une motion s'opposant à la fermeture de la dernière filière de formation initiale : l'école de formation technique (EFT). L'examen d'entrée en école de formation technique, de niveau brevet des collèges permettait aux jeunes reçus, après trois ans d'études de se voir offrir un statut d'ouvrier d'Etat. Il s'agit d'une remise en cause d'une filière d'apprentissage particulièrement appréciée. Cela est d'autant plus étonnant puisque l'on essaie de développer les formations en alternance dans de nombreuses entreprises. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de l'état de sa réflexion sur ces légitimes revendications.

Texte de la réponse

L'analyse de la formation initiale des ouvriers spécialisés de la délégation générale pour l'armement (DGA) a conduit à renoncer au recrutement d'ouvriers par la voie des écoles de formation technique (EFT). Cette décision a été annoncée aux organisations syndicales et à l'ensemble des directions et établissements de la DGA en avril 1999. Sans remettre en cause le potentiel des centres de formation, qui disposent d'instructeurs expérimentés dans des métiers hautement qualifiés et de moyens d'une grande qualité, il est apparu que le volume des recrutements diminuait alors que le coût des formations ne cessait de croître. Par ailleurs, l'éducation nationale dispense des formations techniques spécialisées d'excellente qualité, susceptibles de répondre aux besoins du ministère de la défense. C'est la raison pour laquelle la DGA n'organise plus de concours d'accès aux EFT mais fait désormais appel au marché de l'emploi pour recruter, après essais, les ouvriers spécialisés inscrits sur les registres d'embauche. Les centres de formation assureront l'adaptation des nouveaux recrutés par des formations essentiellement fondées sur l'acquisition de compétences directement liées aux techniques particulières de leur emploi. Les 200 élèves, actuellement en formation dans les centres de la DGA, poursuivront leur scolarité jusqu'à son terme et accéderont, dans les établissements de la DGA, aux emplois auxquels leurs études les préparent. En contrepartie de la suppression des formations initiales, les centres de formation développeront leurs activités de formation continue, destinées à assurer la promotion sociale du personnel et son adaptation à l'évolution des techniques. La formation continue représente déjà environ 80 % de l'activité des centres de formation de la DGA et les prévisions de dépenses dans ce domaine s'élèvent, pour 1999, à 343 MF, dont 120 MF pour les formations techniques au bénéfice du personnel à statut ouvrier. Par ailleurs, les centres de formation s'ouvriront plus largement non seulement sur les besoins en formation du ministère de la défense dans son ensemble, mais aussi sur ceux des bassins d'emploi où ils sont situés, en développant leurs liens avec les enseignements dispensés dans leur environnement. Ils se rapprocheront notamment des lycées techniques, qui pourront ainsi bénéficier de l'expérience de leurs instructeurs et accéder à un parc d'équipements de grande qualité. C'est ainsi que le centre de formation de Bourges apporte déjà son concours à l'institut universitaire de technologie de cette ville pour la réalisation de travaux pratiques et réalise, pour l'ensemble du ministère de la défense, les formations longues en informatique, ainsi que les formations d'adaptation à l'emploi des techniciens supérieurs d'études et de fabrication et des

ingénieurs d'études et de fabrication. Dans le même esprit, les établissements industriels ou centres d'essais de la DGA contribuent, en accueillant des apprentis, à la formation en alternance dispensée par l'éducation nationale et les chambres de métiers. Enfin, la DGA a participé de manière active à la création d'une école d'ingénieurs à Bourges, qui a pu démarrer sur un site rétrocédé par le ministère de la défense et grâce aux conventions passées avec le centre de formation de Bourges.

Données clés

Auteur : [M. Yann Galut](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34455

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1999, page 5302

Réponse publiée le : 15 novembre 1999, page 6562